

L a chronique Ovine

Semaine 34 du 23 août 2019

Le constat de gestation améliore la marge de 8 € par brebis



Du début du printemps au milieu de l'été, le taux de fertilité en lutte naturelle reste, dans la majorité des cas, inférieur à celui obtenu en saison sexuelle.

Avec la synchronisation des chaleurs, les résultats espérés sont de 55 à 70 % de brebis gestantes. Avec une fertilité de 80 %, le constat de gestation sans dénombrement des agneaux par portée améliore la marge brute de 7,7 € par brebis mise à la reproduction, en prenant en compte un coût d'un euro pour la prestation. Cet écart est essentiellement lié à une augmentation de la productivité numérique, du fait d'une remise en lutte rapide des brebis vides et à une moindre consommation de fourrage et de concentré des brebis improductives.

Avec un taux de fertilité plus faible, l'intérêt de cette technique est encore plus important.

Des brebis à jeun

Le dénombrement et la séparation des brebis, par taille de portée au cours du dernier mois de gestation, permettent une augmentation d'un euro supplémentaire de marge brute par brebis luttée. Cette technique est également particulièrement appréciable en matière de travail autour de l'agnelage : poids des agneaux plus adapté à la taille des portées, agneaux plus vigoureux à la naissance.... Pour être fiable, le constat de gestation doit être réalisé 45 jours après le retrait des béliers. Les brebis doivent être à jeun et l'opérateur expérimenté.

Photo 34-2019 : des luttés courtes et des brebis à jeun

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)